

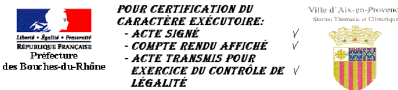


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-649**

**Séance publique du**

**16 décembre 2019**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191216- lmc1164962-DE-1-1
Date de signature : 19/12/2019
Date de réception : jeudi 19 décembre 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES 2020 POUR “LES MEJANES,  
PATRIMOINE ET ARCHIVES MUNICIPALES-MICHEL VOVELLE”**

Le 16 décembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Raoul BOYER à Monsieur Francis TAULAN, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Laurent DILLINGER à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER.  
Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction Lecture Publique, Patrimoine  
Ecrit et Archives

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DÉCEMBRE 2019

-----

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES 2020 POUR “LES MEJANES, PATRIMOINE ET ARCHIVES MUNICIPALES-MICHEL VOVELLE” - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du développement de leurs publics, le service Patrimoine et les archives municipales organisent dans leur nouveau site “LES MEJANES, PATRIMOINE ET ARCHIVES MUNICIPALES-MICHEL VOVELLE” deux expositions temporaires en 2020.

Veuillez prendre connaissance de sa programmation pour 2020 :

**EXPOSITION : « Patrimoine augmenté, tableaux interactifs de Nicolas Clauss [titre provisoire] », du 8 février au 13 juin 2020**

L'artiste Nicolas Clauss propose des tableaux interactifs à partir des fonds patrimoniaux et des archives municipales. Oeuvres en mouvement offertes à l'appropriation du public, elles réinterprètent, détournent, font vivre les collections patrimoniales dans une expérience interactive, sensible et poétique. Le spectateur s'empare de l'image et du son, explore ces espaces sonores et visuels en interagissant de manière intuitive.

Cette exposition est réalisée en partenariat avec Seconde Nature.

Elle est financée sur le budget 2019.

**EXPOSITION : « Germain Nouveau [titre provisoire] », du 17 octobre au 19 décembre 2020**

Le poète Germain Nouveau est né en 1851 à Pourrières, dans le Var. Grand voyageur, il restera cependant toute sa vie lié à sa région natale. La ville d'Aix-en-Provence sera durant plusieurs années – de 1897 à 1910 – son port d'attache et il mourra à Pourrières en 1920.

Le centième anniversaire de sa mort est l'occasion d'organiser une exposition.

En France, les surréalistes comme Louis Aragon, André Breton et Paul Eluard le tenaient en grande estime. Il fut un contemporain des impressionnistes, et bien sûr de Paul Cézanne. La ville d'Aix peut se féliciter d'avoir connu – à la même époque – deux hommes hors du commun : Paul Cézanne et Germain Nouveau.

Il fut également contemporain du courant littéraire qualifié de symbolisme. Admirateur de Mallarmé et devenu l'ami de Paul Verlaine et d'Arthur Rimbaud, il est le troisième homme, celui qui aurait dû faire de la ligne Rimbaud-Verlaine un triangle, si l'histoire littéraire ne l'avait dans une large mesure oublié.

Germain Nouveau est actuellement plus connu en tant que poète. Il montrera cependant tout au long de sa vie un attachement pour le dessin et la peinture.

Le poète ne se préoccupant pas de sa notoriété posthume, les documents le concernant qui sont parvenus jusqu'à nous sont rares.

L'exposition permettra de montrer des documents et des tableaux conservés à la bibliothèque Méjanès et au musée Granet ou prêtés par des institutions prestigieuses de France, d'Angleterre et de Belgique.

Enfin, l'exposition permettra de poser la question de la paternité des *Illuminations* attribuées à Rimbaud. En effet, comme le proposent certains spécialistes, l'importance de Germain Nouveau pourrait être beaucoup plus grande qu'on ne l'a cru jusqu'ici dans l'histoire de la poésie française.

Le budget prévisionnel de cette exposition est le suivant :

<b>Libellé</b>	<b>Montant € TTC</b>
Scénographie	25 000
Fabrication mobilier, montage, éclairage	8 000
Catalogue d'exposition	25 000
Transport d'œuvres	10 000
Impression supports de communication	1 000
Impression cartels, panneaux	3 000
Conférences, spectacles et projections	6 000
Défraiement comité scientifique	3 000

Le coût estimatif pour la réalisation de cette exposition s'élève à **81 000 € TTC**.

L'objet de cette délibération est d'approuver les projets d'exposition.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la programmation 2020

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les conventions ou tous les documents se rapportant à ces expositions, pour permettre leur organisation.

DL.2019-649 - PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES 2020 POUR "LES MEJANES, PATRIMOINE ET ARCHIVES MUNICIPALES-MICHEL VOVELLE"-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»